

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

DECISION N°DP2024_FI / 007

OBJET : FINANCES ET COMPTABILITE PUBLIQUE – REGIE UBAYE SKI – SITE DE SAINTE-ANNE - FIXATION DES CONDITIONS TARIFAIRES – HIVER 2024/2025

La Présidente de la CCVUSP – REGIE UBAYE SKI

CONSIDERANT la nécessité de fixer les conditions tarifaires du transport des passagers sur les remontées mécaniques hivernales sur le site de SAINTE-ANNE, ainsi que des produits touristiques annexes ;

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 et n°2024/71 du 28 mai 2024, par lesquelles le Conseil communautaire a chargé Madame la Présidente, par délégation, « *d'effectuer, en matière de finances et comptabilité publique, l'ensemble des opérations de fixation ou modification des tarifs qui n'ont pas de caractère fiscal et leurs conditions d'application, dans la limite de 500 €* » ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 22 juillet 2024 ;

DECIDE

- **DE FIXER** les tarifs d'hiver 2024/2025 pour le site de SAINTE-ANNE comme suit :

JOURNEE	2023-2024	2024-2025
JOURNEE ADULTE	23,50 €	24,60 €
JOURNEE JUNIOR	21,00 €	22,10 €
JOURNEE GROUPE	21,00 €	22,10 €
JOURNEE ETUDIANT	21,00 €	22,10 €
CLASSE DE NEIGE - 3 HEURES	9,50 €	10,00 €
ESPACE DEBUTANT	11,50 €	12,10 €
1 HEURE	11,50 €	12,10 €
3 HEURES CONSECUTIVES	20,00 €	21,00 €

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

TARIFS PACK FAMILLE	2023-2024	2024-2025
1 JOUR*	81,00 €	85,10 €
2 JOURS CONSECUTIFS	155,00 €	162,80 €
3 JOURS CONSECUTIFS	226,00 €	237,30 €
4 JOURS CONSECUTIFS	302,00 €	317,10 €
5 JOURS CONSECUTIFS	369,00 €	387,50 €
6 JOURS CONSECUTIFS	438,00 €	460,00 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	40,00 €	42,00 €

Pack famille = 2 adultes + 2 juniors (- de 18 ans)

* 1 jour valable hors vacances scolaires toutes zones confondues

Journée supplémentaire : à partir du 8^e jour, et pour un séjour de 9 jours maximum

JOURNEE PROMO	2023-2024	2024-2025
JOURNEE ADULTE - COMITE ENTREPRISE (CE)	21,00 €	22,10 €
JOURNEE ENFANT - COMITE ENTREPRISE (CE)	19,00 €	20,00 €
JOURNEE GROUPE	21,00 €	22,10 €
JOURNEE Italie - SUPPORT OFFERT	19,00 €	20,00 €
JOURNEE COMMERCANT - SAISONNIER COMMERCANT	12,00 €	12,60 €
JOURNEE ADULTE - TRAIN DES NEIGES	18,00 €	18,90 €
JOURNEE MONITEUR ET GUIDE AUTRE STATION SUR PRESENTATION CARTE PRO+TENUE+CLIENT (s)	18,00 €	18,90 €
JOURNEE ADULTE - SNTF-DSF	18,00 €	18,90 €
CONDITIONS EXCEPTIONNELLES	18,00 €	18,90 €
7 JOURS ADULTE	140,00 €	147,00 €
7 JOURS ENFANT / GROUPE / ETUDIANT	127,00 €	133,40 €
7 JOURS "LIBERTE" ADULTE (STE-ANNE*SAUZE)	220,50 €	231,60 €
7 JOURS "LIBERTE" ENFANT (STE-ANNE*SAUZE)	181,00 €	190,10 €
7 JOURS "LIBERTE" ADULTE (STE-ANNE*SAUZE)OP COM SPECIFIQUE	176,50 €	185,40 €

DIVERS	2023-2024	2024-2025
PIETON TELESIEGE	4,00 €	4,00 €
MONTEE UNIQUE RANDONNEUR	8,00 €	8,00 €
ASSURANCE JOUR (ATD1-ATD2....ATD7)	3,50 €	3,50 €
ASSURANCE SAISON	46,50 €	46,50 €
SUPPORT JETABLE	1,50 €	1,50 €
SUPPORT REUTILISABLE	2,50 €	2,50 €
TOUR DE COU COVID 19	10,50 €	10,50 €
ENFANT JOURNEE OUBLI CARTE JEUNE OU ABSENCE CARTE JEUNE DANS LE CADRE D'UNE SORTIE EN GROUPE ENCADREE	8,50 €	8,50 €
FRAIS DE BLOCAGE D'UNE CARTE EN CAS DE DEFECTUOSITE D'UNE CARTE SUITE A UNE UTILISATION ANORMALE	5,50 €	5,50 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE BLOCAGE DANS LE CAS D'EMISSION D'UN DUPLICATA OU DANS LE CAS D'UN REMBOURSEMENT	10,50 €	10,50 €
FORFAIT JOURNEE - PRIVATISATION D'UNE REMONTEE MECANIQUE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES A LA F.F.S	882,00 €	882,00 €

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

TOUR EN ENGIN DE DAMAGE	2023-2024	2024-2025
BALADE EN ENGIN DE DAMAGE - 1 ADULTE	55,50 €	55,50 €
BALADE EN ENGIN DE DAMAGE - 2 ADULTES	88,50 €	88,50 €
BALADE EN ENGIN DE DAMAGE - 1 ADULTE + 1 ENFANT	66,50 €	66,50 €

MISE A DISPOSITION VEHICULES	2023-2024	2024-2025
TARIFS HORAIRES – TOUTE HEURE COMMENCEE EST DUE		
ENGIN DE DAMAGE AVEC CHAUFFEUR	178,50 €	178,50 €
MOTONEIGE AVEC CHAUFFEUR	94,50 €	94,50 €
AUTOMOBILE 4X4 AVEC CHAUFFEUR SUR TOUS LES SITES DE LA REGIE	220,50 €	220,50 €
CHARIOT TELESCOPIQUE AVEC CHAUFFEUR	178,50 €	178,50 €

- **AUTORISE** la Présidente à remiser les tarifs de base de – 5% à - 80% pour l'hiver 2024/2025 ;
- **PRECISE** que les tarifs remisés seront utilisés dans le cadre de démarches commerciales, opérations promotionnelles, ou conditions d'exploitation dégradées (météo, enneigement, autres...). Ces derniers seront arrondis à la dizaine de centimes inférieure ;

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette,
Le 23 juillet 2024

La Présidente,
Elisabeth JACQUES.



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.